Département Des Deux-Sèvres République Française

SEVT

Arrondissement De Bressuire

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Siège: 2 Rue Marcel Morin 79100 THOUARS CEDEX Tél. 05.49.66.01.06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Nombre de délégués en exercice : 34 Date de la convocation : 19 septembre 2022

Présents: 18

Absents excusés: 13

Absents: 5

Votants: 22 dont 4 pouvoirs

PRESENTS: M. BARREAU Dominique; Mme BAUDELOT Chantal; M. CHARBONNEAU Claude; M. COCHARD Philippe (suppléant); M. DABIN Michel; M. DABIN Pierre (suppléant); Mme DAIN Marie-Antoinette; M. DORET Michel; M. DUPAS Bruno; M. GAUFFRETEAU Bernard; M. JOZEAU Jacky; M. METREAU Jacques; M. NOIRAUD Bernard; M. POUPIN Pascal; M. RENAUD Denis; Mme RICHARD Françoise; M. SOULARD Claude; M. THOMAS Patrice;

ABSENTS EXCUSES:

- M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à Mme DAIN Marie-Antoinette :
- M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice :
- M. PILLOT Jean a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
- M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;
- M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD;
- M. NERBUSSON Joël a donné pouvoir à M. JOZEAU Jacky;
- M. CESBRON Patrice; M. CHEVALLIER Jérémy; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane; M. FUZEAU Bruno; M. MOTARD Jérôme; M. POYAUX Jean-Michel; M. WANLIN Jean-Michel;

ABSENTS: M. AIGUILLON Mickaël; M. BARANGER Olivier; M. CHAUVIN Hervé; M. DANGER Jean-Louis; M. WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : M. POUPIN Pascal

FINANCES - BUDGET FINANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DU SEVT : EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt pour financer les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable du SEVT ;

Considérant qu'une consultation a été effectuée auprès de plusieurs organismes bancaires ;

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ::

- ✓ DECIDE de contracter un emprunt de 2 500 000,00 € (deux million cinq cent mille euros) auprès de la Caisse Régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer les travaux de sécurisation, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Montant du capital emprunté : 2 500 000.00 € (deux millions cinq cent mille Euros)
 - o Durée d'amortissement en mois : 300 mois
 - o Type d'amortissement : échéances constantes
 - o Taux d'intérêt : 2.37 % Fixe
 - o Périodicité : Trimestrielle
 - Déblocage des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.
 - o Frais de dossier : 2 500,00 €
 o Autres commissions : Néant
- ✓ S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de prêt correspondant.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la gestion de contrat d'emprunt.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Bernard GAUFFRETEAU

